



EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 27-1b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Pascal CAVITTE par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 18h30, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL jusqu'à 18h30

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Madame Anne BOUYER à partir de 21h15, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Service Restauration – Vote des tarifs unitaires repas externalisés (repas assujettis à TVA)

Le conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Restauration,
- Vu sa délibération n°2 du 10 décembre 2013 décidant la reprise en régie du service Restauration à l'issue de la période de délégation de service public,
- Vu sa délibération n°1a du 23 juin 2014 décidant la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le service Restauration de la Ville de Tulle,
- Considérant que le service Restauration élabore des repas pour le compte de tiers,
- Considérant qu'il convient de fixer les tarifs unitaires des repas externalisés pour l'année 2025-2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Fixe les tarifs unitaires des repas externalisés (Repas assujettis à TVA) pour l'année 2025-2026 conformément au tableau ci-annexé.

2 - Ces tarifs sont applicables au 1^{er} Septembre 2025.

3 - Les recettes en résultant seront inscrites au budget à autonomie financière Restauration.

4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr


Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de Séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 27 JUIN 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 27 JUIN 2025

D27-1B-24062025

Tarifs repas

1,96%

enfant écoles de Tulle et Chambon	2024 - 2025						2025 - 2026					
	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 et plus enfants à charge	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 et plus enfants à charge	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 et plus enfants à charge	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 et plus enfants à charge
	forfait			hors forfait			forfait			hors forfait		
0 - 15 000	3,07	2,87	2,68	3,22	3,02	2,81	3,13	2,93	2,73	3,28	3,08	2,87
15 001 - 25 000	3,32	3,11	2,91	3,48	3,27	3,05	3,39	3,17	2,97	3,55	3,33	3,11
25 001 - 35 000	3,45	3,29	3,12	3,62	3,45	3,28	3,52	3,35	3,18	3,69	3,52	3,34
35 001 - 50 000	3,57	3,48	3,38	3,75	3,65	3,55	3,64	3,55	3,45	3,82	3,72	3,62
50 001 - 9 999 999	3,64	3,62	3,60	3,82	3,80	3,78	3,71	3,69	3,67	3,89	3,87	3,85

	2024-2025		2025-2026	
	HT	TTC	HT	TTC
adulte Ville de Tulle		3,62		3,69
enseignants		5,29		5,39
enseignants tarif réduit		4,18		4,10
Repas extérieurs				
maternelle 4 composants	4,03		4,11	
maternelle 5 composants	4,22		4,30	
Primaires 4 composants	4,24		4,32	
Primaires 5 composants	4,45		4,54	
Adultes 4 composants	4,61		4,70	
Adultes 5 composants	4,84		4,93	

MAIRIE DE TULLE
CORREZ
Bernard Combes